

V/Réf. : 30002340191220

N/Réf. :

234 T

Objet : Coupure d'électricité pour travaux

Motif :

785216 8471 3878 1/1 9



MAIRIE
M CANTO PIERRE
17 RUE DE LABARTHE

46090 ESPERE

Le 30/09/2026

Madame, Monsieur,

Vous utilisez quotidiennement l'électricité pour vos activités professionnelles et personnelles. C'est pourquoi Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, limiter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable.

Dans la mesure du possible, nous effectuons ces travaux sans interrompre l'alimentation électrique de nos clients. Cependant une coupure est parfois nécessaire pour la réalisation de certains actes techniques. Ce sera le cas pour des prochains travaux que nous allons réaliser sur le réseau électrique qui alimente votre installation.

Afin de limiter la durée de la coupure nous installerons un groupe électrogène. Toutefois, les opérations de pose et de dépose de ce groupe nécessiteront deux coupures de quelques minutes en début et fin de travaux : **Le 19/11/26 entre 08h30 et 09h - et entre 16h30 et 17h**

Si vous êtes producteur d'électricité nous vous informons que le réseau ne sera pas disponible pour injection. De plus, cette injection présenterait un risque pour la sécurité des intervenants.

Votre point de livraison : 30002340191220

MAIRIE

8 Rue du Pouzard

46090 ESPERE

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettons tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de la première page de ce courrier.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.



Si vous restiez exceptionnellement sans courant après la période indiquée, notre service dépannage est à votre disposition au : 09 72 67 50 ... suivi des deux chiffres de votre département (appel non surtaxé).

Enfin, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Souhaitant que cette information préalable vous permette de vous organiser au mieux, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef d'Agence,

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général Enedis en le positionnant sur 0.